

*Questions au Feuilleton*

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Conformément au Règlement, le timbre se fera entendre pendant 15 minutes.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 728, 910, 1367, 1505, 1799, 1814, 1894, 1895, 1896, 1900, 1995 et 2193.

[Texte]

**CLI—LE PERSONNEL**

Question n° 728—**M. Coates:**

1. A combien s'élevait le nombre approximatif d'employés requis pour les travaux de la Commission de lutte contre l'inflation, au moment où le Premier ministre en a annoncé la création?

2. Combien d'employés, tant à contrat que permanents, travaillent à la Commission?

3. A combien se sont chiffrées les opérations de la Commission pour le mois de septembre 1976 et à combien estime-t-on son coût total de fonctionnement pour l'année financière 1976-1977?

**M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** 1 et 2. Le budget des dépenses supplémentaires portant sur la période allant d'octobre 1975 au 31 mars 1976 prévoyait 200 années-hommes. Le budget principal des dépenses pour 1976-1977 indiquait 396 années-hommes. Le budget des dépenses supplémentaires «B» pour 1976-1977 indique 680 années-hommes. Au 1<sup>er</sup> octobre 1976, le nombre total d'employés au sein de la Commission était de 856. Les 176 personnes qui constituent la différence entre ce dernier chiffre et les 680 années-hommes précipitées sont des personnes à contrat, des personnes détachées de ministères et d'organismes gouvernementaux ou des personnes affectées dans le cadre du programme de permutation des cadres.

3. Le coût total des opérations de la Commission pour le mois de septembre 1976 s'est élevé à \$1,734,000. On a estimé le coût total pour l'année financière 1976-1977 à \$22,187,000.

**LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DU TRÉSOR**

Question n° 910—**M. Mazankowski:**

1. Quel est l'effectif actuel de la nouvelle Direction de l'administration financière du Conseil du Trésor?

2. Combien d'employés prévoit-on recruter d'ici l'an prochain?

3. Quelle est la classification des postes au sein de la Direction et combien d'employés chaque classification comporte-t-elle?

4. Quelle est la délimitation des fonctions de la Direction?

5. Les rapports, les études, les observations et les recommandations de la Direction sont-ils publiés dans leur totalité?

6. Le gouvernement prévoit-il élever le statut du sous-secrétaire qui dirige la Direction à celui de secrétaire ainsi que l'a recommandé l'Auditeur général et, sinon, pourquoi?

[M. l'Orateur]

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):**

1. Trente employés au 1<sup>er</sup> janvier 1977.

2. Trente-huit.

3.

Classifications	Nombre d'employés		
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 1977	A engager en 1977	Prévus pour la fin de 1977
SX3	1	—	1
SX2	2	—	2
SX1	4	3	7
FI7	13	19	32
FI5	7	10	17
Soutien admin.	3	6	9
Total	30	38	68

4. Les fonctions et responsabilités de la Direction de l'administration financière du Secrétariat du Conseil du Trésor sont, en résumé, les suivantes: «Élaborer des règlements, des politiques, des normes, des procédures et des systèmes, (et veiller à leur application efficace) en vue de fournir au public l'assurance que les ressources financières du gouvernement du Canada sont gérées, contrôlées et comptabilisées convenablement.»

5. Les rapports, études, observations et recommandations de la Direction, qui concernent les questions d'administration financière de toute la Fonction publique, sont mises à la disposition du public (Étude des comptes publics du Canada, Guide de l'administration financière). Les rapports et les recommandations concernant des questions particulières sont fournis sur demande au public et aux employés des directions homologues des autres gouvernements, provinciaux ou étrangers. La Direction fait des rapports annuels sur certaines procédures d'administration financière qui sont utilisées par d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces rapports, dont un exemplaire est adressé à l'Auditeur général du Canada, sont envoyés aux sous-chefs de ces ministères et de ces organismes.

6. Le gouvernement examine sérieusement la recommandation de l'Auditeur général portant d'élever le statut du sous-secrétaire qui dirige la Direction de l'administration financière, ainsi que les questions connexes dont la mise en application nécessiterait une «restructuration fondamentale du Secrétariat du Conseil du Trésor». L'Auditeur général a été longuement consulté au sujet de l'opinion exacte du gouvernement sur cette recommandation. En raison de l'importance du Secrétariat du Conseil du Trésor dans le mécanisme gouvernemental, aucune décision ne sera prise tant que le gouvernement n'aura pas la certitude d'avoir examiné attentivement toutes les répercussions éventuelles d'un changement organisationnel aussi radical.

**APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE DÉMÈNAGEMENT A MONCTON**

Question n° 1367—**M. Jones:**

1. a) Quand le ministère des Approvisionnement et Services compte-t-il transférer une importante partie de ses services dans la région métropolitaine de Moncton, b) quels sont les plans et le calendrier prévu pour ce déménagement, c) combien d'employés seront engagés, d) combien d'employés seront de la région, e) à combien estime-t-on annuellement (i) la feuille de paye (ii) les frais d'exploitation, moins la feuille de paye, et (iii) les coûts en investissement?